

**ATTESTATION RESPONSABILITE CIVILE**  
**ORGANISATEUR D'ACTIVITE SPORTIVE DE LOISIR OU DE COMPETITION**  
**AVEC VEHICULES TERRESTRES A MOTEUR**  
(Articles A 331-17 et A 331-18 du code du sport)

**La SAS ASSURANCES LESTIENNE BP 34 – 51873 REIMS CEDEX**

Atteste par la présente que

**Association EHC 27**  
**2 Allée Jacques Cartier**  
**78560 LE PORT MARLY**

A souscrit, en application des dispositions législatives et réglementaires du code du sport, une police d'assurances RCO2023-4 garantissant sa responsabilité civile pour son activité ou son organisation avec véhicules terrestres à moteur suivante, «**L'Eure d'Hiver Classic - 3e Edition**» se déroulant **du 21/01/2023 à 10H00 au 22/01/2023 à 18H00**.

Aux conditions générales et particulières du contrat d'assurance établi pour couvrir les risques prévus à l'article R331-30 du code du sport., de la responsabilité civile pour les concentrations, manifestations, ou activités avec véhicules terrestres à moteur.

Conformément à l'article A331-32 du code du sport, la garantie est accordée par sinistre jusqu'à concurrence de :

- 6.100.000 € pour les dommages corporels.
- 1.500.000 € pour les dommages matériels.
- 1.500.000 € pour les dommages immatériels consécutifs.
- 50.000 € pour les dommages immatériels non consécutifs.
- Défense et recours inclus.

Les garanties du contrat sont conformes aux exigences de l'article D321-4 du code du sport.

Exclusion : Dommages aux véhicules utilisés.

La présente attestation ne peut engager la société ASSURANCES LESTIENNE et sa compagnie d'assurance, en dehors des conditions générales et particulières, et des limites de validité du contrat auquel elle se réfère.

Fait pour servir et valoir ce que de droit à REIMS le 18/10/2022

Signature du courtier



**assurances LESTIENNE**  
SAS ASSURANCES LESTIENNE  
BP 34 – 51870 REIMS CEDEX  
contact@assurances-lestienne.com  
0326877130  
RCS REIMS 529 120 842 ORIAS 13007888